

DANS CE NUMÉRO...

Planification fiscale de fin d'année	4
Serions-nous mûrs pour une correction ?	6
Promotion REEE	6
Le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) en bref	7
L'histoire en capsule	8
Incorporation : oui ou non ?	9
Survols des marchés financiers	10
Rendements et valeurs unitaires des parts	11
Frais de gestion	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Offre globale de produits et services	12
Pour nous joindre	12

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

SURVOL DES MARCHÉS

Le fait marquant du dernier trimestre est sans aucun doute le retour de la volatilité des actions, obligations et devises sur les différents marchés. On semble vouloir se préparer au fait que la Réserve fédérale américaine (la *Fed*) est sur le point d'arrêter ses injections de liquidités. En effet, sa politique monétaire sera de moins en moins accommodante de sorte qu'il faut désormais s'attendre à des taux d'intérêt à la hausse. Les marchés obligataires ont donc réagi et les gains du début d'année ont commencé à s'effriter en septembre. La croissance économique américaine est suffisamment forte pour justifier ce retrait de sa banque centrale. Il en va tout autrement ailleurs dans le monde, alors que l'économie européenne peine à éviter la déflation et que l'économie japonaise a trébuché à la suite de l'augmentation de la taxe de vente nipponne, au printemps dernier. De son côté, la Banque du Canada ne semble pas trop pressée d'emboîter le pas à la *Fed*. Bien évidemment, cette réticence se répercute sur les marchés des devises, le dollar américain ayant grimpé face au dollar canadien, au yen et à l'euro. Plusieurs économistes reconsidèrent leurs attentes face aux taux de change, et ce, parce qu'ils joueront vraisemblablement leur rôle stabilisateur pour traverser cette période d'ajustement. Plus qu'à l'accoutumée, les regards se tourneront vers les banques centrales afin de connaître leurs intentions et les possibles répercussions de leurs décisions sur les différents marchés.

De leur côté, les sociétés dégagent de bons profits et nombre de fusions et d'acquisitions ont fait les manchettes depuis le début de 2014. En terminant, notons que les évaluations boursières demeurent raisonnables. Je vous invite d'ailleurs à lire, dans ce numéro, l'article qui traite du ratio cours-bénéfice de l'indice américain S&P 500 (p.6).

DISTRIBUTION DES REVENUS ET DES GAINS EN CAPITAL DE FIN D'ANNÉE

S'il y a lieu, les Fonds FMOQ procéderont de nouveau, à la fin de l'année (soit le vendredi **19 décembre**), à la distribution des revenus et gains en capital nets (diminués des pertes en capital). Les participants qui souhaitent effectuer des transactions avant la distribution de fin d'année devront donc nous faire part de leur intention avant 10 heures, le vendredi **12 décembre**. En plus d'accélérer les divers processus de fin d'année, cette distribution permettra aux participants qui le désirent d'effectuer, au cours des dernières semaines de 2014, des transactions sur des titres de leurs portefeuilles comportant des pertes potentielles. Ce faisant, ils pourront réduire, voire annuler l'impact fiscal de cette distribution. Afin de vous aider dans votre planification fiscale, les montants distribués par part seront disponibles dans notre site Internet (www.fondsfmoq.com) dès le **22 décembre** à midi. Bien entendu, nos conseillers sont à votre entière disposition pour vous guider à cet égard.

COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

Selon un sondage récent, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est l'instrument de placement privilégié des Canadiens. Disponible depuis le 1^{er} janvier 2009, ce produit d'épargne permet de mettre à l'abri de l'impôt un montant cumulatif de 5 000 \$ par année pour la période de 2009 à 2012 inclusivement, puis de 5 500 \$ par année depuis 2013. Contrairement au régime enregistré d'épargne-retraite (REER), les cotisations ne sont pas déductibles d'impôt; en contrepartie, il est possible d'effectuer des retraits et de redéposer ces sommes dès l'année suivante, sans aucune incidence fiscale.

Vous n'avez pas encore ouvert un CELI pour y déposer les sommes permises? Il est toujours le temps de le faire puisque les cotisations inutilisées s'accumulent : si vous aviez au moins 18 ans le 1^{er} janvier 2009, vos droits de cotisation totalisent 31 000 \$. À compter du 1^{er} janvier prochain, un montant de 5 500 \$ s'y ajoutera. Vous avez déjà ouvert un CELI et vous y avez déjà investi 31 000 \$? Vous pourrez y déposer 5 500 \$ additionnels dès le 1^{er} janvier prochain.

Nos conseillers sont à votre entière disposition pour vous fournir de plus amples renseignements sur le CELI. Si vous souhaitez vous en prévaloir, ils sont disposés à recevoir à l'avance vos instructions de retrait bancaire ou de transfert de votre régime d'épargne non enregistré ainsi que vos chèques. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

SERVICE DE FACTURATION DES HONORAIRES DES MÉDECINS

Notre service de facturation des honoraires professionnels des médecins, lancé en 2013, est en pleine croissance. Nous constatons avec beaucoup de plaisir que de plus en plus de médecins communiquent avec nous à la suite de références positives de professionnels qui se prévalent du service.

En effet, nous avons développé au cours de l'année une gamme complète de rapports de suivi qui sont très appréciés pour leur clarté et leur précision. En 2015, nous nous emploierons à ajouter de nouvelles options susceptibles de mieux satisfaire notre clientèle.

De plus, si le nombre de nos clients continue à progresser dans la région de Québec, il est possible qu'au cours de 2015, nous offrions le service directement sur place, à l'intérieur des locaux de la société Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

Au-delà des avantages inhérents à l'informatisation du service et à l'endroit où il est fourni, la grande force de notre offre réside dans l'expertise et l'expérience de notre personnel ainsi que dans notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ). Comme vous le savez, elle est le seul organisme responsable de négocier vos conditions de travail et, conséquemment, la seule qui soit capable de répondre précisément et clairement aux questions nécessitant une interprétation de ces dernières.

Ce service est sous la responsabilité de M^{me} Nathalie Rousseau qui possède 14 années d'expérience en facturation. Vous pouvez la joindre au 514 868-0661 ou, sans frais, au 1 877 679-3229.

PUBLICITÉS SIGNÉES ROBINSON

Afin de mieux faire connaître notre service de facturation et, éventuellement, l'ensemble de nos produits et services aux médecins omnipraticiens du Québec, nous avons préparé une série d'annonces qui seront publiées principalement dans *Le Médecin du Québec*. Elles se démarquent par leur originalité, car elles mettent l'accent sur les avantages de nos produits et services à l'aide de dessins humoristiques conçus et signés par nul autre que Claude Robinson.

C'est notre façon de rendre hommage au courage et à la ténacité de ce créateur qui, depuis près de 20 ans maintenant, mène un combat titanesque pour la reconnaissance et la protection des droits d'auteur. Nous le faisons avec enthousiasme et fierté, car Claude est, depuis 1997, un précieux collaborateur de nos sociétés qui apprécient l'inspiration, les talents et le professionnalisme de l'équipe de Virtuel Création dont il est coactionnaire avec M^{me} Claire Robert et M. Marc Goudreau. Nous profitons de l'occasion pour saluer l'excellence de leur travail et les remercier chaleureusement pour les services fournis au cours des 17 dernières années.

RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER)

Entre 2016 et 2018, certains employeurs devront obligatoirement mettre en place le nouveau régime volontaire d'épargne-retraite (RVER). Fidèles à notre volonté d'améliorer continuellement notre offre de produits et services, nous avons été parmi les premiers à obtenir l'accréditation requise de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) pour offrir ce régime.

Pour plus d'information, vous pouvez prendre connaissance, dans ce numéro, d'un l'article sur le sujet (p. 7). Si, à titre d'employeur concerné, vous souhaitez implanter le RVER dans votre société, sachez que nous pouvons vous accompagner dans cette démarche. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

TOURNÉE DES ASSOCIATIONS AFFILIÉES ET DES CONGRÈS DE FORMATION CONTINUE

Le retour de l'automne marque la reprise de notre tournée de toutes les assemblées des associations affiliées à la FMOQ ainsi que de tous les congrès de formation continue. Au plaisir de vous y rencontrer !

SERVICE EN RÉGIONS

Les personnes de l'extérieur des grands centres de Montréal et de Québec sont de plus en plus nombreux à se prévaloir de notre programme de service en régions. En vertu de celui-ci, nos conseillers s'y déplacent régulièrement pour vous rencontrer. Les participants et les médecins de chacune des régions en sont informés d'avance, par lettre ou par courriel, afin de pouvoir fixer un rendez-vous avec notre conseiller. Saisissez cette occasion sans obligation !

SALON VISION 2014

Cette année, le Salon Vision que l'Association des optométristes du Québec (AOQ) tiendra les 7 et 8 novembre prochain, au Palais des congrès de Montréal, sera la 35^e édition de cet événement auquel nous participons avec grand plaisir. Les membres de l'AOQ peuvent y rencontrer nos conseillers et échanger avec eux sur nos produits et services auxquels ils ont accès en vertu de notre entente de partenariat. Nous espérons vous y voir en grand nombre.

CONFÉRENCES

Notre série de soirées-conférences sur divers sujets de nature économique et financière reprend en janvier prochain avec une première sur les perspectives économiques. Le programme détaillé de la saison sera disponible à la fin de novembre afin de que vous puissiez réserver vos places. Si jamais vous ne pourriez pas assister à une conférence qui vous intéresse, vous pourrez, dans les semaines suivantes, la visionner dans notre CyberStudio. D'accès simple et facile, vous n'aurez qu'à vous rendre dans notre site Internet (www.fondsfoq.com), cliquer sur le bouton « CyberStudio » et suivre les instructions. Vous pourrez y découvrir aussi plusieurs autres conférences dignes d'intérêt. À bientôt!

LOI CANADIENNE ANTIPOURRIEL

Dans le dernier numéro de ce bulletin (juin 2014), nous faisons état de l'adoption, par le gouvernement du Canada, d'une loi visant à réduire les courriels indésirables (pourriels).

Afin de nous conformer à cette loi entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier, nous avons envoyé une demande de consentement à tous les « non clients » de nos sociétés dont nous avons les adresses électroniques, et ce, afin de pouvoir continuer à leur faire parvenir nos communications par courriel (par exemple, des avis informatifs, des communiqués, des bulletins d'information, des nouvelles, des invitations à des conférences, etc.).

L'obtention de ce consentement n'était pas requise des clients de nos sociétés, car la loi prévoit notamment une exception lorsqu'il existe un lien d'affaires entre, d'une part, une personne à qui des courriels sont destinés et, d'autre part, la société émettrice.

Très heureux du taux élevé de réponses obtenues à la suite de notre envoi, nous remercions tous ceux qui ont pris le temps de nous répondre afin d'exprimer leur consentement. Tout en vous assurant que nous n'avons aucunement l'intention d'abuser de cet outil privilégié, nous rappelons que ce consentement ne comporte aucune obligation de la part de ceux qui le confirment et qu'il peut être retiré en tout temps.

Si vous n'êtes pas un client de nos sociétés et si vous n'avez pas reçu notre demande de consentement (ou si vous avez omis d'y répondre), vous pouvez demander en tout temps que votre nom soit inscrit sur nos listes d'envoi. Pour ce faire, rendez-vous à la page d'accueil de notre site Internet (www.fondsfoq.com) et cliquez sur le bouton « Inscrivez-vous à nos envois par courriel ».

ACCÈS À VOTRE COMPTE PAR INTERNET

Saviez-vous que les participants aux Fonds FMOQ peuvent prendre connaissance de leurs relevés de placement en version électronique plutôt qu'en version papier? En effet, nos systèmes informatiques nous permettent de déposer, dans la section « Accès à votre compte » de notre site Internet (www.fondsfoq.com), les relevés de placement des participants qui en font la demande. Cette section est entièrement sécurisée et exclusivement accessible par le détenteur du compte, et vous permet de consulter celui-ci en tout temps.

En pratique, les participants qui choisissent la version électronique reçoivent, par courriel, un message les informant du dépôt de leur relevé de placement dans le site Internet. Cette communication contient des hyperliens qui permettent de consulter la documentation normalement incluse dans les envois postaux. La section « Accès à votre compte » leur permet aussi de nous transmettre directement les transactions qu'ils souhaitent effectuer ou de communiquer en toute sécurité avec leur conseiller.

Dans le même ordre d'idées, les participants aux Fonds FMOQ qui ne souhaitent plus recevoir d'avis de transactions chaque fois qu'ils en effectuent une, peuvent en faire la demande. Cette possibilité s'avère particulièrement intéressante pour les participants qui se prévalent de nos nouvelles fréquences de prélèvements préautorisés. Pour bénéficier de cet avantage, il faut obligatoirement s'inscrire à notre service de consultation du compte par le biais d'Internet et signer les formulaires à cet effet. Pour de plus amples renseignements, consultez votre conseiller.

LORSQUE VOUS NOUS APPELEZ...

Conformément aux règles de l'Autorité des marchés financiers (AMF), lorsque nous acceptons de recevoir vos transactions par voie téléphonique, nous devons :

- 1) nous assurer d'avoir votre consentement en main, et ce, par le biais d'une entente préalable; pour ce faire, nous vous demandons de remplir et de signer le *Formulaire d'autorisation limitée* de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC); si vous n'êtes pas parmi les nombreux participants qui ont déjà rempli ce document, vous pouvez l'obtenir dans notre site Internet (www.fondsfoq.com) ou auprès de votre conseiller; et
- 2) mettre en place, sur support électronique ou manuel, des procédés d'enregistrement et de conservation des instructions verbales ou écrites que vous nous donnez aux fins des transactions.

Notre système d'enregistrement des conversations téléphoniques de nos conseillers nous permet non seulement de conserver vos instructions verbales, mais également de vérifier, si nécessaire, l'exactitude d'une transaction, ou encore de nous assurer du respect, en tout temps, de la conformité et de la justesse des recommandations de nos conseillers. Ce système contribue donc à l'amélioration continue de la qualité de notre service à la clientèle. Merci de votre compréhension.

PLANIFICATION FISCALE DE FIN D'ANNÉE

À la veille de tourner la dernière page de l'année 2014, voici quelques éléments d'intérêt pour bien vous préparer sur le plan fiscal.

ENFANTS

4

• Régime enregistré d'épargne-études (REEE)

En cotisant 2 500 \$ durant l'année civile, il est possible de tirer le maximum des incitatifs gouvernementaux (subvention de 20 % du gouvernement du Canada et de 10 % du gouvernement du Québec, au minimum).

Il est également possible de rattraper, une année à la fois, les subventions pour toutes les années où le maximum n'a pas été obtenu.

Rappel important – Les cotisations faites en début d'année profiteront davantage des subventions et du report d'impôt sur les rendements.

• Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)

Il faut s'assurer d'être bel et bien inscrit pour recevoir cette prestation dont les versements sont effectués pour les enfants de moins de 6 ans (à raison de 100 \$ par mois par enfant), car son versement n'est pas automatique.

CRÉDITS D'IMPÔT LIÉS À DES DÉPENSES ADMISSIBLES

• Crédit d'impôt pour activités physiques ou artistiques des enfants

Ce crédit d'impôt non remboursable des dépenses admissibles, payées dans l'année civile, peut atteindre 500 \$ par enfant de moins de 16 ans. Au Québec, il ne peut pas être réclamé lorsque le revenu familial est supérieur à 130 000 \$.

• Crédit d'impôt pour frais de scolarité

Les frais d'examen nécessaires à l'obtention d'un statut professionnel, ceux d'un permis ou d'une licence (l'admission au Collège des médecins en est exclue), de même que les frais accessoires (matériel d'examen, carte d'identité, etc.), sont admissibles.

• Crédit d'impôt pour frais médicaux

Le devancement de frais médicaux importants en fin d'année permet de bénéficier d'une économie fiscale dès la production des déclarations fiscales.

• Crédit d'impôt pour activités des aînés

Revenu Québec accorde ce nouveau crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 40 \$ par année aux personnes de 70 ans ou plus, à faible ou à moyen revenu (40 000 \$ maximum en 2014, indexé par la suite), qui s'inscrivent à des programmes d'activités reconnus. Le crédit est égal à 20 % du moins élevé des montants suivants : 200 \$ **ou** le total des dépenses admissibles payées dans l'année par le particulier ou la personne qui est son conjoint au moment du paiement.

• Crédit d'impôt pour dons de bienfaisance

Les dons peuvent être faits en liquidités ou en titres admissibles (actions, obligations ou fonds de placement). L'utilisation de ces derniers s'effectue sans inclusion du gain en capital au revenu, ce qui est préférable à la vente de titres dans le but de générer des liquidités avant de les verser.

En devançant dès la fin de l'année 2014 les dons prévus pour le début de 2015, il est possible de bénéficier plus rapidement du crédit d'impôt et d'obtenir un taux de crédit supérieur après un total de plus de 200 \$ (Canada : 29 % plutôt que 15 % – Québec : 24 % au lieu de 20 %).

Rappel important – Depuis le 21 mars 2013, un crédit supplémentaire peut être obtenu à certaines conditions.

• Crédit d'impôt ÉcoRénov

Mis en place temporairement par le gouvernement du Québec, ce crédit d'impôt remboursable s'adresse à tout particulier (propriétaire ou locataire) qui fait exécuter, par un entrepreneur qualifié, des travaux de rénovation résidentielle écoresponsable. Ceux-ci doivent être réalisés en vertu d'une entente conclue après le 7 octobre 2013 et avant le 1^{er} novembre 2014.

• Crédit d'impôt LogiRénov

Mis en place temporairement par le gouvernement du Québec, ce crédit d'impôt remboursable s'adresse à tout particulier (propriétaire ou copropriétaire) qui fait exécuter, par un entrepreneur qualifié, des travaux de rénovation de son lieu principal de résidence. Ceux-ci doivent être réalisés en vertu d'une entente conclue après le 24 avril 2014 et avant le 1^{er} juillet 2015.

PERSONNES HANDICAPÉES

• Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Les personnes admissibles au crédit d'impôt pour personne handicapée tirent le maximum des incitatifs gouvernementaux en cotisant idéalement en début d'année.

Rappel important – Il est possible de réclamer les subventions depuis la création du régime, en 2008.

RÉGIMES FISCAUX

• Contribution au REER du conjoint

Il est important de planifier les retraits d'un REER en tenant compte de la règle des « trois 31 décembre ». En d'autres mots, les cotisations au REER d'un conjoint doivent y demeurer au moins trois 31 décembre consécutifs, sans quoi les retraits qui y sont effectués doivent être inclus dans les revenus du cotisant.

Contribuer au REER du conjoint avant la fin de l'année permet de compter un premier 31 décembre dans le dénombrement des trois prévus à la règle.

• 71 ans en 2014?

Dernière cotisation REER.

Les REER des personnes qui atteignent l'âge de 71 ans cette année doivent être transformés avant le 31 décembre prochain. C'est donc leur dernière chance de contribuer à un REER à leur nom, car il ne leur sera plus possible d'y cotiser durant les 60 premiers jours de la nouvelle année (c'est-à-dire entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 2015).

Des revenus gagnés en 2014 justifient de faire en décembre une cotisation excédentaire au REER qui sera soumise à un impôt spécial de 1 % pour un mois seulement et qui deviendra déductible dès janvier prochain. Ce faisant, il est possible d'obtenir un remboursement d'impôt supérieur à l'impôt spécial.

***Rappel important** – Il ne faut pas oublier de tenir compte du solde de cotisations excédentaires déjà accumulées, si tel est le cas.*

• Transformation de vos REER si vous avez atteint 71 ans en 2014

Utiliser l'âge du conjoint le plus jeune pour établir le retrait minimal du FERR permet de réduire les retraits obligatoires.

• Planification des retraits au fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) en 2014

Si des retraits importants sont prévus en 2015, il faut vérifier la pertinence de les répartir sur les années fiscales 2014 et 2015 afin de bénéficier de paliers d'imposition inférieurs et de réduire les impacts sur la pension de sécurité de la vieillesse (PSV).

Les personnes qui remboursent déjà complètement leur PSV devraient envisager de devancer les retraits supérieurs au minimum prescrit prévus en 2015.

• Cotisation au compte d'épargne libre d'impôt (CELLI)

La cotisation pour 2014 est fixée à 5 500 \$. Depuis la création du CELLI, en 2009, il est possible d'y avoir versé une somme totale de 31 000 \$ (4 années x 5 000 \$ + 2 années x 5 500 \$).

***Rappel important** – Les sommes non versées sont cumulatives et peuvent être cotisées en tout temps.*

PLACEMENTS

• Utilisation des gains ou pertes en capital

La révision des portefeuilles de placements non enregistrés est d'autant plus opportune qu'elle permet de tirer le meilleur parti des gains et des pertes en capital.

Les pertes en capital d'une année doivent être appliquées contre les gains en capital réalisés durant la même année d'imposition. L'excédent de pertes en capital deviendra alors une perte nette en capital qui pourra être reportée contre des gains en capital imposables nets des trois (3) dernières années (2011, 2012 et 2013) ou conservée pour réduire les gains en capital des années futures.

La perte en capital deviendra toutefois une perte apparente si la personne dispose d'un bien à perte et qu'elle, son conjoint ou une société contrôlée par l'un des deux, achète un bien identique dans les 30 jours précédant ou suivant la disposition initiale. La perte refusée sera ajoutée au coût fiscal du nouvel acquéreur, ce qui signifie que le bénéfice fiscal surviendra uniquement lorsque ce dernier disposera du bien.

• Transfert des pertes latentes entre conjoints

Moyennant un minimum de planification, il est possible de faire en sorte qu'une personne dont le taux d'imposition marginal est supérieur à celui de son conjoint puisse utiliser les pertes latentes de ce dernier contre ses propres gains en capital.

• Achat de fonds de placement non enregistrés

Évaluer la pertinence de reporter l'achat pour éviter les distributions de fin d'année.

• Important gain en capital à réaliser

Retarder la transaction en début d'année permet de bénéficier d'un report d'impôt pouvant atteindre 16 mois.

AUTRES

• Frais de placement – Cotisations professionnelles

Les paiements doivent être impérativement faits avant la fin de l'année pour pouvoir être déduits des revenus.

• Frais d'entretien d'immeubles locatifs

Il serait opportun de devancer les frais les plus importants afin de les déduire des revenus locatifs ou d'amorcer leur amortissement fiscal dès 2014.

• Acomptes provisionnels

Si les montants versés diffèrent de ceux prévus sur les avis reçus, il faut vérifier de nouveau les calculs et s'assurer que les revenus ne sont pas supérieurs à l'évaluation de l'Agence du revenu du Canada ni à celle de Revenu Québec. À défaut de le faire, on s'expose à des intérêts et des pénalités coûteux qui ne sont pas déductibles d'impôt.

• Impôt minimum de remplacement

En cas de solde d'impôt minimum à récupérer, il faut s'assurer que les impôts exigibles seront suffisants si 2014 est la septième (7^e) et dernière année pour récupérer le solde dû.

En terminant, nous vous invitons à consulter nos conseillers pour obtenir de plus amples renseignements sur la fiscalité relative aux divers produits financiers disponibles sur le marché, ou encore pour discuter de toute question de nature économique ou financière. Les quelques minutes consacrées à cette démarche vous seront assurément très profitables !

SERIONS-NOUS MÛRS POUR UNE CORRECTION ?

Depuis un peu plus de deux ans maintenant, la progression quasi ininterrompue des marchés boursiers a de quoi plaire aux investisseurs. Plusieurs d'entre eux se demandent aujourd'hui si les gains juteux qu'elle a générés n'ont pas provoqué une surévaluation de la Bourse et, par voie de conséquence, si nous ne serions pas mûrs pour une correction.

Bien que la question puisse être abordée sous plusieurs angles, nous le faisons en utilisant la méthode la plus couramment utilisée, soit celle du ratio cours-bénéfice, mais il n'empêche que les résultats peuvent différer selon la période analysée. En pratique, nous utilisons les données de l'indice S&P 500 basé sur les 500 plus grandes sociétés cotées sur les bourses américaines, en l'occurrence des multinationales présentes dans tous les secteurs économiques et actives partout sur la planète.

À PLUS COURT TERME

À environ 2 000 points, la bourse américaine voit les bénéfices d'exploitation des 12 derniers mois des entreprises de l'indice S&P 500 valorisés 18 fois (112 \$ au 30 juin 2014), comparativement à un ratio moyen de 19 au cours des 25 dernières années. Sur cette base, en considérant que l'inflation est sous contrôle ($\pm 2\%$) et que les taux d'intérêt demeurent très bas, force est de constater que la Bourse est bien évaluée et qu'elle offre encore un potentiel de rendement intéressant. Celui des prochaines années pourrait correspondre à la croissance des profits (moyenne historique de 6 %) à

laquelle s'ajouteraient les dividendes (environ 2 % actuellement). Un scénario plus optimiste pourrait même laisser présager une croissance plus rapide des profits et un ratio cours-bénéfice dopé par les investisseurs. Les analystes s'attendent d'ailleurs à ce que la croissance des profits frôle les 10 % en 2015 et 2016. Si tel était le cas, nous pourrions obtenir des rendements dans les deux chiffres pour quelque temps encore.

À PLUS LONG TERME

D'autres stratégies, qui utilisent des statistiques à plus long terme, considèrent que la Bourse est déjà surévaluée. En effet, bien que la moyenne du ratio cours-bénéfice soit de 19 pour les 25 dernières années, elle n'est plus que de 15 lorsqu'elle est établie sur la base des statistiques compilées depuis 1870. Plus inquiétant encore, le ratio de Shiller, qui est fondé sur une moyenne des profits des 10 années passées plutôt que des 12 derniers mois, est présentement de 26 contre une moyenne historique de 16. Un ratio de Shiller aussi élevé n'est pas nécessairement annonciateur d'une correction, mais plutôt de rendements à plus long terme (voire ceux des 10 prochaines années)

susceptibles de se situer sous les moyennes historiques. Si on prévoit que ce ratio reviendra à sa moyenne au cours des 10 années à venir, le rendement des actions sera amputé de 3,5 % par année. Dans un tel contexte, leur rendement espéré ne serait que d'un maigre 4,5 %, et ce, toujours en supposant une croissance des profits de 6 % et un dividende de 2 %.

L'analyse du ratio cours-bénéfice selon différentes périodes apporte un certain éclairage sur une possible surévaluation des Bourses, mais ne permet pas de confirmer ou non une éventuelle correction boursière. Bien malin celui qui saura le faire, car plusieurs autres facteurs influençant le cours des marchés doivent être pris en considération. Pour le moment, l'optimisme règne. Bien que maintes statistiques réjouissent les économistes et qu'aucune récession ne soit en vue, tout investisseur (et non pas tout spéculateur) avisé devrait s'en tenir à ses objectifs de placement qui tiennent compte de son horizon de placement et de sa tolérance au risque. De fait, la diversification et le rééquilibrage des portefeuilles demeurent de mise. N'hésitez donc pas à en discuter avec votre conseiller.

VOICI UNE PROMOTION JUSTE À TEMPS POUR VOTRE MAGASINAGE DES FÊTES...

D'ici au 19 décembre 2014, lorsque vous ouvrirez un **nouveau** régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour un enfant qui vous est cher, nous bonifierons son compte de 100 \$, en autant que vous y versiez un minimum de 1 000 \$ dès l'ouverture.

Ce nouveau compte servira de « tirelire » à l'enfant et vous pourrez continuer d'y verser d'autres cadeaux au cours des prochaines années. Les sommes ainsi déposées fructifieront à l'abri de l'impôt et seront bonifiées par des subventions des gouvernements fédéral et provincial. Un jour, ce pécule servira à financer les études postsecondaires de cet enfant, de quoi faire durer longtemps la magie de Noël.

LE REEE : UN CADEAU DE NOËL PLEIN DE BON SENS ET DE BONS SENTIMENTS.

LE RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER) EN BREF

Notre société figure parmi les premiers administrateurs autorisés par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à offrir le nouveau régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) à tout employeur qui souhaite le mettre en place au sein de sa société.

Implanté par la Régie des rentes du Québec, le RVER vise les travailleurs salariés âgés d'au moins 18 ans qui comptent un (1) an de service continu au sens de la Loi sur les normes du travail chez leur employeur et qui ne bénéficient d'aucun régime d'épargne collectif offert par ce dernier.

La mise en place et l'administration du RVER sont simples et efficaces, et la date butoir pour l'offrir est déterminée par le nombre d'employés.

Nombre d'employés	Date limite
20 employés et plus au 30 juin 2016	31 décembre 2016
De 10 à 19 employés au 30 juin 2017	31 décembre 2017
De 5 à 9 employés au 1 ^{er} janvier 2018	À déterminer

EMPLOYEUR

L'employeur n'a aucune obligation de cotiser au RVER, mais il peut le faire, s'il le désire.

Il doit effectuer des retenues sur les salaires des employés qui y participent puis transmettre les sommes prélevées à l'administrateur du régime dont il a retenu les services.

Si l'employeur cotise au RVER, les cotisations versées ne sont nullement assujetties aux taxes sur la masse salariale de l'entreprise. Les sommes doivent cependant être obligatoirement

immobilisées pour un éventuel décaissement, mais uniquement à la retraite de l'employé. Cette caractéristique pourrait s'avérer un élément de fidélisation du personnel.

EMPLOYÉS

Le RVER permet aux employés qui y participent de se constituer un capital de retraite à un coût avantageux, car les frais de gestion sont bien moindres que ceux d'un régime de retraite traditionnel. De plus, leurs cotisations sont prélevées directement sur chaque paie, ce qui contribue à leur discipline tout en leur permettant de profiter d'une économie d'impôt immédiate.

Plusieurs options de placement leur sont offertes et elles peuvent varier dans le temps, selon l'âge et le profil d'investisseur de tout un chacun.

RVER FONDS FMOQ

À l'instar de nos autres produits et services, des avantages marqués nous démarquent de nos concurrents en matière de RVER :

- aucuns frais d'administration pour l'employeur ;
- accompagnement dans la mise en place du RVER ;
- service « après-vente » simple, souple et efficace ;
- frais de gestion minimales pour les employés qui participent ;
- rapports clairs et précis ;
- options de placement variées.

Pour en apprendre davantage sur le RVER ou pour obtenir nos documents d'information détaillés, prenez contact avec nous.





8

LE TEMPS,
C'EST AUSSI
DE L'ARGENT...

CONFIEZ-NOUS
CELUI CONSACRÉ
À LA FACTURATION
DE VOS HONORAIRES.

SERVICE DE FACTURATION
514 868-0661 ou, sans frais, 1 877 679-3229

L'HISTOIRE EN CAPSULE

L'HISTOIRE S'ACCÉLÈRE

Au XVI^e siècle, bien que le médecin, le chirurgien et le barbier aient des attributions strictement délimitées, le premier jouit d'un statut supérieur. Fondées sur l'étude des textes anciens (par exemple ceux d'Hippocrate et de Galien), les méthodes philologiques priment encore celles dites expérimentales. Même si l'on combat les maladies avec une pharmacopée plutôt disparate, l'anatomie est redécouverte, la connaissance progresse et la chirurgie devient progressivement une discipline à part entière de la médecine.

Le XVII^e est marqué par des découvertes majeures comme la circulation du sang, les globules rouges et les cellules, et par l'invention du microscope. L'utilisation de cet instrument permet de compléter les connaissances sur le corps humain et de créer de nouvelles spécialités. Cependant, le foisonnement de découvertes n'accélère pas l'évolution de la thérapeutique qui demeure lente, les études de médecine étant, comme au siècle précédent, toujours fondées sur la lecture des textes anciens. L'impuissance de la médecine à soigner le malade suscite d'ailleurs l'ironie d'un Molière dans des pièces comme *Le médecin volant*, *Le médecin malgré lui* ou *Le malade imaginaire*.

Le XVIII^e siècle s'ouvre alors que la confusion règne dans la théorie et la pratique de la médecine. Les médecins déplorent la piètre qualité des traités, de l'enseignement et de l'exercice, de même que la malversation dans les médicaments, et ils veulent y mettre de l'ordre. C'est précisément dans cet esprit que Giorgio Baglivi, professeur de chirurgie et d'anatomie dans le collège de la Sapience à Rome, plaide pour un retour à l'observation de la nature et à l'étude des écrits d'Hippocrate. Le chemin tracé par le « père de la médecine » est celui qui permet de ne pas se perdre, et si l'on est perdu, de se retrouver ; c'est le chemin de l'unité de la médecine.

Au cours du siècle, la physiologie poursuit l'essor amorcé au siècle précédent et l'épidémiologie voit le jour. L'étude des facteurs influençant l'apparition, la propagation, la répartition, la fréquence, l'évolution et la gravité de différents états pathologiques au sein des populations, pave la voie aux premières politiques de santé publique. Tout comme la mise au point, à la fin du siècle, de la vaccination antivariolique qui préfigure le développement d'une médecine préventive.

Les innovations sont nombreuses, certes, mais le malade n'est toujours pas « soigné », puisque l'examen clinique demeure très élémentaire tandis que l'examen thérapeutique s'avère plus fumiste que sérieux. En d'autres mots, la médecine proprement scientifique est encore à venir.

SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.

**POUR UNE OFFRE
SUR MESURE,
PRENEZ CONTACT
AVEC NOUS !**

Montréal : 1 855 327-6166
Québec : 1 855 657-3248

GESTION PRIVÉE
FONDS FMOQ

INCORPORATION : OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite au cours des cinq prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
- Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
- Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront sous peu ?
- Après avoir versé annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
- Les épargnes et placements accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$?

VOTRE SOCIÉTÉ EST DÉJÀ CONSTITUÉE ?

Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale.

Voici quelques questions d'intérêt :

- Maximisez-vous les rendements à court terme des placements de votre société ?
- Connaissez-vous la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
- Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (automobile, assurance vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
- Les placements à long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des placements fiscalement avantageux pour vous et votre société ?
- À la suite de la constitution de votre société, avez-vous révisé votre testament et votre mandat en cas d'incapacité ?

SI VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE DE RÉPONDRE À L'UNE DE CES QUESTIONS, OU SI VOUS AVEZ UN DOUTE QUANT AUX RÉPONSES À CERTAINES D'ENTRE ELLES, N'HÉSITÉS PAS À NOUS CONSULTER. CETTE DÉMARCHÉ AVISÉE VOUS PERMETTRA DE FAIRE DES CHOIX JUDICIEUX.



3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1975, Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636
Télécopieur : 514 954-1038

Associé à un courtier de plein exercice, Paul Angers, conseiller en placement, sert exclusivement les clients référés par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. dans le cadre d'une entente de partenariat. Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

REER, FERR et CELI autogérés
Compte au comptant
Courtage de plein exercice

Membre – Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
et Fonds canadien de protection des épargnants

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

La dichotomie persiste en ce qui a trait à la situation économique de part et d'autre de l'Atlantique. Ainsi, la croissance de l'économie américaine se poursuit alors qu'en Europe, la situation est nettement moins reluisante.

En effet, la croissance de l'économie américaine s'est accélérée au cours des derniers mois. Une devise bon marché, des coûts énergétiques très concurrentiels, des coûts d'emprunts peu élevés et une main-d'œuvre abordable sont tous des éléments qui favorisent la reprise du secteur manufacturier. Plusieurs entreprises rapatrient même certaines de leurs activités aux États-Unis. La croissance de l'emploi n'est pas mirobolante, mais permet tout de même aux consommateurs d'afficher un certain optimisme.

En Europe, la croissance est anémique. Les sanctions contre la Russie ont affaibli l'économie allemande, locomotive de la zone euro. La France fait du sur-place et l'Italie est officiellement retombée en récession, affichant deux trimestres consécutifs de contraction de son PIB.

Au cours des derniers mois, l'économie chinoise a montré des signes encourageants. À tout le moins, la situation y est stable et la cible de croissance du PIB visée, environ 7,5 %, devrait être atteinte cette année. Par ailleurs, la situation est toujours incertaine au Japon, malgré la politique monétaire extrêmement stimulante mise en place au cours des dernières années. Cette dernière avait pour but d'accélérer la croissance et de hausser le niveau de l'inflation.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Les dirigeants de la Réserve fédérale américaine (la Fed) ont maintenu le cap au cours des derniers mois. Les achats d'obligations du Trésor et de titres hypothécaires ont continué de baisser. Par conséquent, le programme de surstimulation monétaire se terminera en octobre, comme prévu.

Ne doutant plus que le prochain geste de la Fed sera d'augmenter le taux directeur, les marchés monétaires et obligataires ont tenté de prévoir le moment de la première hausse et surtout, l'ampleur du mouvement des hausses de taux. Cette réflexion sur le niveau d'équilibre des taux obligataires, conjuguée à la baisse du taux d'inflation en Europe, a entraîné à la baisse les taux des obligations nord-américaines de plus longues échéances.

Pendant ce temps, les taux de court terme ont légèrement augmenté. Par conséquent, la courbe des taux d'intérêt s'est aplani en Amérique du Nord, et ce malgré l'augmentation du rythme de croissance de l'économie américaine et la hausse du taux d'inflation.

Outremer, la Banque centrale européenne (BCE) a mis en place de nouvelles mesures afin d'augmenter la liquidité du système financier, et le taux d'inflation, et d'inciter les banques à prêter davantage. La croissance annuelle des prix est maintenant inférieure à 1 %, ce qui constitue, aux yeux des autorités monétaires, une menace à la croissance. Les gestes posés par la BCE ont contribué à faire chuter l'euro au cours du trimestre, surtout par rapport aux dollars américain et canadien. En août, les taux des obligations du gouvernement allemand à échéance de dix ans sont tombés sous la barre du 1 %, poussant à la baisse les taux obligataires à travers le monde.

Au Royaume-Uni, la situation est bien différente, puisque la croissance y est beaucoup plus solide. De fait, la Banque d'Angleterre pourrait bien être la première banque centrale à procéder à une hausse de son taux directeur au cours de la prochaine année.

Notons que le référendum relatif à l'indépendance de l'Écosse a eu un très faible impact sur le marché des devises. La livre sterling a subi un recul au début de septembre, alors que les sondages affichaient une avance du clan du « oui ». La victoire du « non » a finalement renversé cette tendance sur le marché.

MARCHÉS BOURSIERS

Les tensions géopolitiques furent nombreuses au troisième trimestre. Les affrontements se sont poursuivis en Ukraine et sur la bande de Gaza pour aboutir à des trêves fragiles; la menace de l'État Islamique a poussé les forces de l'OTAN à procéder à des offensives en Irak; les tensions demeurent vives en Libye, etc.

Les marchés boursiers ont toutefois fait fi de ces tensions internationales et des difficultés importantes de l'économie européenne. L'indice S&P 500 a donc franchi la barre des 2000 au cours du trimestre, atteignant un sommet historique. Outre un repli de courte durée à la fin de juillet, le marché a poursuivi sa progression quasi linéaire. La correction attendue par plusieurs investisseurs ne s'est donc pas matérialisée. L'abondante liquidité sur les marchés financiers

soutient la tendance haussière et l'enthousiasme des investisseurs boursiers est peu touché par les facteurs externes.

De plus, les éléments fondamentaux sont au rendez-vous. Les bénéfices des sociétés affichent des croissances solides grâce à la progression des ventes et à l'amélioration des marges bénéficiaires. Les entreprises profitent des faibles taux d'intérêt et de la disponibilité de la main-d'œuvre. C'est pourquoi, au cours des derniers mois, les analystes ont généralement révisé à la hausse leurs prévisions de bénéfices pour la prochaine année.

À L'HORIZON

Les banques centrales à travers le monde continuent de stimuler la croissance. La Réserve fédérale américaine favorise la prise de risque et tient à maintenir les taux au plus bas niveau possible, martelant le message que les taux normalisés seront inférieurs à ceux qui prévalaient avant la crise financière de 2008.

Les banques centrales devraient réduire progressivement leur stimulation monétaire tout en maintenant une position favorable à la croissance, au risque de créer une inflation plus élevée. Elles conserveront cette ligne d'action jusqu'à ce qu'elles aient suffisamment confiance que la croissance de l'économie soit bien ancrée. Les hausses de taux directeurs se matérialiseront en 2015. La présidente de la Fed, M^{me} Yellen, a prévenu les investisseurs qu'une accélération de la croissance économique pourrait l'inciter à devancer la première hausse du taux directeur. Les marchés pourraient être surpris par la vigueur de l'économie américaine au cours des prochains mois et en conséquence, les taux obligataires pourraient augmenter davantage qu'anticipé.

Les actions nord-américaines devraient continuer d'afficher des rendements supérieurs aux actions internationales et à celles des marchés émergents. L'amélioration de l'économie et le soutien continu des banques centrales favorisent la poursuite du marché haussier. Il convient toutefois de porter un regard attentif à l'enthousiasme des investisseurs, qui, s'il devient excessif, pourrait annoncer une correction éventuelle des cours boursiers.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 26 SEPTEMBRE 2014

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(%)	(\$)
MONÉTAIRE	0,89	0,89	0,87	0,89	0,78	1,84	2,37	2,97		10,014
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR	8,57	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	9,24	(2013-04-05)	10,560
OMNIBUS	11,63	10,56	9,78	7,55	7,39	5,95	5,53	7,24		25,269
FONDS DE PLACEMENT	15,48	13,14	11,55	7,54	6,89	5,88	5,08	7,85		27,154
REVENU MENSUEL	12,70	11,35	10,03	8,56	9,60	s.o.	s.o.	6,60	(2006-10-06)	11,401
OBLIGATIONS CANADIENNES	5,54	1,61	2,57	3,53	4,04	4,38	s.o.	5,08	(2001-03-16)	11,488
ACTIONS CANADIENNES	19,97	15,06	12,74	8,68	9,26	7,37	7,65	8,91		25,430
ACTIONS INTERNATIONALES	16,84	21,91	19,27	12,78	10,52	4,87	1,76	4,43		11,145

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,97 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT | Les Fonds FMOQ étant évalués, pour fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante. Nous vous remercions de votre collaboration.

RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 31 AOÛT 2014

Types de fonds	Moyennes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
MONÉTAIRES CANADIENS	0,71 %	MONÉTAIRE	0,46 %
ÉQUILIBRÉS CANADIENS	2,07 %	OMNIBUS REVENU MENSUEL	1,09 %
ÉQUILIBRÉS	2,11 %	PLACEMENT	1,09 %
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,29 %	OBLIGATIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS CANADIENNES	1,99 %	ACTIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS MONDIALES	2,34 %	ACTIONS INTERNATIONALES	1,09 %

* Source : Morningstar ** Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	2014-09-26	Écarts	2014-06-30	Écarts	2014-03-28	Écarts	2013-12-31	Écarts	2013-09-27
S&P/TSX (Toronto)	17,0 %	15 026,77	-0,8 %	15 146,01	6,2 %	14 260,72	4,7 %	13 621,55	6,1 %	12 844,08
S&P 500 (New York) **	26,9 %	2 211,77	5,7 %	2 091,58	1,8 %	2 054,66	4,5 %	1 965,92	12,8 %	1 742,99
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	9,5 %	2 070,31	-2,0 %	2 113,56	0,4 %	2 106,10	3,4 %	2 037,44	7,7 %	1 891,46
FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)	6,4 %	935,10	1,0 %	925,90	1,9 %	908,60	2,9 %	883,40	0,5 %	879,00

* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. ** Convertis en dollars canadiens.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC. OFFRE TOUTE
UNE GAMME DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS¹ AUX MEMBRES
DE LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC, DE
L'ASSOCIATION DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC AINSI QU'À LEURS PROCHES.

RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) **MAINTENANT DISPONIBLE**

FONDS FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

OBLIGATIONS GARANTIES⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'Épargne Placements Québec.

DÉPÔTS À TERME⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES⁶

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

SERVICE DE GESTION PRIVÉE⁷

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

SERVICE DE FACTURATION

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(4) Épargne Placements Québec ^{MD} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

QUÉBEC

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2
Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

SITE INTERNET

www.fondsfmoq.com

COURRIEL

info@fondsfmoq.com

